



N°78

septembre 2015

LES CHRONIQUES
DE
BAS-INTYAMON

**Convocation à
l'assemblée communale
extraordinaire
du 6 octobre 2015**

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamon, sont convoqués en assemblée communale extraordinaire le

**mardi 6 octobre 2015 à 20.00 h.
à l'Auberge de la Couronne
à Enney**

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2015 (il ne sera pas lu)
2. Augmentation du taux d'impôt
3. Rénovation de l'Auberge de la Couronne – crédit d'investissement
4. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale sont à disposition des citoyens à l'administration communale (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

En date du 26 novembre 2013, l'assemblée communale a accepté un crédit d'investissement destiné à l'étude de la rénovation de l'Auberge communale de la Couronne à Enney.

S'appuyant sur le soutien des citoyens et sur le résultat de l'étude menée par l'école hôtelière de Lausanne démontrant la clause du besoin, le Conseil communal est allé de l'avant avec ce dossier et l'esquisse des travaux à prévoir pour assainir ce bâtiment est en consultation au canton.

La solution qui a été retenue comprend deux points importants :

- la rénovation de l'Auberge, dans le respect des conditions imposées par le canton en matière d'accessibilité et d'énergie.
- le déplacement de l'administration communale vers ce nouveau bâtiment avec, à la clé, la possibilité de se dessaisir du bâtiment de l'ancienne école, lequel est vieillissant et à l'aube d'investissements conséquents. Les nouveaux locaux de l'administration bénéficieraient également des accès facilités pour les personnes à mobilité réduite.

Le coût des travaux est maintenant connu ; il est estimé à CHF 2'200'000.00 environ et c'est une des raisons de l'invitation à cette assemblée, à savoir une demande de crédit pour la réalisation des travaux de rénovation de notre Auberge.

Néanmoins, les charges financières de ce projet ne pourront pas être couvertes par la location seule du bâtiment, **une hausse du taux d'impôt de 4.8ct** est inévitable, soit de 83.2ct à 88.0ct.

Le Conseil communal est convaincu de la réalisation de ce projet, tout en étant conscient de l'effort financier qu'il demande à ses citoyens.

La solution retenue met en avant deux arguments majeurs :

- la réalisation d'un projet commun aux trois villages, visible par tout le monde et dont chacun pourra bénéficier : la présence d'un café-restaurant de village et d'une salle communale. C'est un lieu important pour la vie associative et pour les sociétés qui l'animent
- la rationalisation du patrimoine communal qui, au fil des années, est devenu ancien et va générer des forts investissements, indépendamment de la décision des citoyens sur le projet de l'Auberge.

Le Conseil communal